

*Initiatives ministérielles*

dien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Je voudrais faire en sorte que ce projet de loi permette aussi au ministre de mettre en oeuvre les recommandations concernant la sécurité aérienne émanant d'autres institutions et d'autres pays.

• (1620)

Je fais principalement allusion à une enquête en cours. Il s'agit de l'enquête que mène actuellement le juge Virgil Moshansky dans l'affaire de la catastrophe aérienne de Dryden, en Ontario. Il semblerait que l'audition des témoins soit terminée et que le juge Moshansky soit en train de formuler ses recommandations.

Le rapport est presque prêt et devrait être rendu public dans le courant du mois de juin.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, le juge Moshansky ne s'est pas borné à examiner les événements entourant le seul écrasement à Dryden. Dans le cadre d'une enquête approfondie, il s'est également penché sur la compétence de ceux et celles qui sont chargés de faire enquête non seulement sur les catastrophes aériennes au Canada, mais aussi sur les incidents d'aviation.

On nous a également laissé entendre qu'il sera question dans le rapport du juge Moshansky des problèmes liés aux opérations aériennes à l'aéroport international Pearson.

Je félicite les ministres qui se sont succédé à la tête du ministère des Transports depuis le début de cette enquête d'avoir appliqué les recommandations provisoires du juge Moshansky, surtout celle qui se rapporte aux consignes des lignes aériennes en matière de dégivrage et qui intéresse un grand nombre d'entre nous, au Canada.

Je voudrais m'assurer, et je continuerai de le faire au comité, que la priorité absolue sera accordée aux recommandations tant attendues de la commission d'enquête Moshansky, qui seront bientôt rendues publiques, et que la mesure législative à l'étude, sera mise en oeuvre le plus rapidement possible après l'étape de l'étude en comité et la dernière lecture. J'espère qu'on pourra donner suite aux recommandations formulées dans le rapport Moshansky sans délai, pour le bien des utilisateurs canadiens et étrangers des lignes aériennes canadiennes.

L'autre aspect que j'aimerais voir sanctionner dans cette mesure législative, pour nous permettre d'intervenir plus rapidement en ce qui a trait aux mesures de sécurité qui touchent les voyageurs canadiens, est celui de la sécurité. À la suite de l'explosion il y a quelques jours d'un avion d'une ligne internationale, j'ai été informé que l'examen aux rayons X des bagages placés à bord de tous les appareils canadiens n'est pas conforme aux procédures qui nous avaient été expliquées. On nous

avait laissé croire que toutes les valises devaient être examinées aux rayons X avant d'être placées à bord.

Aujourd'hui, on nous dit que, dans tous les aéroports du Canada, seules les valises que le voyageur a en sa possession au moment où il se présente à la barrière de sécurité sont examinées aux rayons X.

Je voudrais aujourd'hui profiter de l'occasion qui m'est donnée pour exiger, à la lumière des récents événements, que tous les bagages placés à bord des avions au Canada soient examinés aux rayons X, afin de déterminer si elles contiennent des matières dangereuses, contrairement à la procédure actuelle, selon laquelle seuls les bagages placés à bord de l'avion qu'emprunte leur propriétaire sont examinés aux rayons X. Je voudrais que cette recommandation soit adoptée dès que possible.

Mon collègue de Toronto a expliqué en détail et de façon très éloquente les problèmes environnementaux, la question de l'atténuation du bruit ainsi que les inquiétudes des Canadiens qui habitent aux alentours de l'aéroport Pearson, autant de problèmes qui s'aggraveront à cause de l'augmentation du trafic que nous observons actuellement au plus grand aéroport international du Canada, l'aéroport Pearson.

Nous aborderons, au cours de l'étude de ce projet de loi, les questions environnementales qui seront soulevées par l'évaluation actuellement en cours de l'impact qu'aura la construction de deux nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson, projet envisagé à cause de l'augmentation du trafic déjà observée, mais aussi de l'augmentation prévue pour les prochaines années, qui fera de l'aéroport Pearson la plaque tournante du transport aérien au Canada.

Il va sans dire que nous ne devrions pas nous dérober aux recommandations que le rapport des audiences publiques du processus d'évaluation environnementale nous fera, au gouvernement et à ceux d'entre nous qui nous intéressons aux transports, au sujet des deux nouvelles pistes qu'on pourrait y ajouter.

On me dit que même à la suite du processus d'évaluation environnementale au sujet des deux pistes, un décret du conseil pourrait permettre de passer outre aux audiences publiques du processus d'évaluation environnementale et à ses recommandations, et que l'addition de deux nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson deviendrait un fait accompli. D'ailleurs, malgré les conclusions auxquelles le processus d'évaluation environnementale pourrait en arriver, les deux pistes en sont maintenant à l'étape de la planification à l'aéroport international de Toronto.

Je préviens le gouvernement qu'il faudrait encourager l'atténuation du bruit, améliorer les procédures à cet égard et y accorder toute l'attention voulue à cette étape-ci avant d'aménager ces deux pistes.